

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 16/06/2016</p> <p>Date de publication : 30/06/2016</p>	<p>SÉANCE DU 23 JUIN 2016 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Guy DENIER, M. Alain DRAPEAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents : Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), M. Christian GRIMPRET, M. David BAUDON (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question) , Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Bérangère GILLE, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 22<sup>ème</sup> question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, Mme Brigitte MOULARD (suppléante de M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Éric PERRIN, M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 19<sup>ème</sup> question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Christian PÉREZ, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Antoine GRAU, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 11<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. David BAUDON (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Vincent COPPOLANI, autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Patrick BOUFFET procuration à M. David BAUDON, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques PIERARD, M. Frédéric CHEKROUN procuration M. Michel SABATIER, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 12<sup>ème</sup> question), Mme Nadège DÉsir, M. Philippe DURIEUX (à partir de la 20<sup>ème</sup> question), Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Magali GERMAIN (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à M. Jacques LEGET, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 23<sup>ème</sup> question) procuration à Mme. Sophorn GARGOULLAUD, M. Jonathan KUHN procuration à M. Denier, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Catherine LÉONIDAS (à partir de la 8<sup>ème</sup> question) procuration à M. Yann HÉLARY, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. David CARON, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, Mme Salomé RUEL (à partir de la 20<sup>ème</sup> question) procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Monsieur Éric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Loris PAVERNE,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	74
		Pour l'adoption :	74
Nombre de votants :	74	Contre l'adoption :	0

N° 12

**Titre / ETUDE AVANT PROJET (AVP) DES RAMPES DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE LA ROCHELLE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SNCF RESEAU**

Madame Desveaux expose que par délibération du 28 avril 2016 la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a autorisé la signature des trois marchés suivants avec SNCF RESEAU :

- État des lieux ferroviaire de la gare de La Rochelle en vue de la création de la passerelle,
- Mission de sécurité comprenant la production d'une notice des contraintes ferroviaires liées au projet de création de la passerelle au stade de l'Avant-Projet (AVP) et une Inspection Commune Préalable (ICP) de tous les corps d'état de la SNCF,
- Étude AVP pour la réalisation de rampes d'accès au souterrain ouest de la gare entre les quais 1 et 2, en lieu et place d'un des deux escaliers existants par accès.

Les rampes d'accès au souterrain ouest font partie d'un projet plus vaste d'amélioration et de mise en conformité de l'accessibilité des quais dans leur ensemble. Cela comprend également la création d'ascenseurs vers la future passerelle du PEM et le rehaussement des quais n°2 et n°3 (le quai n°1 a déjà une hauteur conforme aux normes d'accessibilité).

Les travaux d'accessibilité comprenant la rehausse des quais et la création de rampes d'accès au souterrain ouest de la gare seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Pour cette raison, cette mission d'un montant maximum de 132 300,00 € ne peut être réalisée dans le cadre d'un marché pour le compte de la CdA comme le prévoyait la délibération du 28 avril 2016.

C'est pourquoi, il convient donc de modifier la forme du contrat en convention entre la CdA et SNCF réseau, prévoyant les conditions de réalisation et le financement de cette première étape d'un projet plus vaste qu'est l'accessibilité des quais, réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

Après délibération le Conseil communautaire décide :

- de rapporter partiellement la délibération n°9 du 28 avril 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'étude AVP des rampes et tout document y afférent.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LA VICE-PRÉSIDENTE

Brigitte DESVEAUX